



Paris, le 18 avril 2012

Monsieur Martin Averlant
Président du Collectif National des Jeunes Urbanistes
29, rue Neuve
91190 Gif-sur-Yvette

Eva Joly s'engage : l'urbanisme est politique

La transformation des paysages, des villes et des territoires de la France, urbaine et rurale, est l'objet d'inquiétudes et de critiques très largement partagées. Celles-ci portent de façon très aigüe non seulement sur le cœur des métropoles mais également sur leur périphérie, les territoires périurbains et les espaces ruraux. Ce sont là où les conditions de la mise en œuvre sont les plus lâches, où l'attention à la qualité, le sens de l'urbanité sont, depuis des décennies, les moins grandes. Les écologistes portent un regard extrêmement critique sur ce mode de développement, ses conséquences, les formes qu'il engendre mais surtout sur le processus économique et les choix politiques qui le sous-tendent. Le système de l'économie libérale s'est attaché à développer les espaces de l'hyperconsommation, fondés sur un usage illimité de l'automobile et la consommation des terres agricoles et naturelles. Les écologistes dénoncent tout à la fois les conséquences paysagères, urbaines, sociales, écologiques et économiques de ce mode de développement. Ils s'attachent à proposer une transformation globale de la société à l'intérieur de laquelle la qualité des modes d'habitat, de transports, de loisirs et de vie résulte d'un projet ambitieux de respect simultané de l'intérêt commun, de l'égalité entre les citoyens et de l'attention aux générations futures. Dans ce cadre, ils ne peuvent qu'encourager et soutenir les pratiques qui concourent à augmenter la qualité des environnements pour le bien-être du plus grand nombre et à la portée de tous. En France, des dizaines de milliers d'hectares sont artificialisés chaque année. L'étalement constitue aujourd'hui une atteinte environnementale considérable, par la consommation et la modification du territoire lui-même. Il représente un risque sérieux pour la cohésion sociale et intergénérationnelle en entravant les logiques de mixité. Il génère des surcoûts économiques pour les politiques publiques, puisque les infrastructures de transport, d'assainissement et les services résidentiels sont multipliés. Voilà pourquoi notre projet favorise un urbanisme économe en ressources foncières et en énergies, qui s'appuie sur la tradition de la ville européenne plurielle, mixte et compacte. Il entend lutter contre les inégalités sociales et spatiales et s'attaquer aux spéculations foncières et immobilières¹.

L'aménagement du territoire est au cœur du projet écologiste. Nous proposerons donc un grand ministère de l'aménagement du territoire incluant la politique des transports, de l'énergie et en y rattachant les questions d'architecture et d'urbanisme, fondamentalement transversales.

Deux principes façonnent la vision que nous avons de l'aménagement du territoire : freiner

¹ Les extraits sont issus de l'ouvrage d'EELV « Vivre Mieux » vers la société écologique, programme d'actions pour les temps qui viennent, éditions Les petits matins : <http://eelv.fr/le-projet-2012-definitif/>

l'étalement urbain permet d'assurer l'égalité de tous et préserver les générations futures. Nous souhaitons proposer une transformation globale de la société à l'intérieur de laquelle la qualité des modes d'habitat, de transports, de loisirs et de vie résulte d'un projet ambitieux de respect simultané de l'intérêt commun, de l'égalité entre les citoyens et de l'attention aux générations futures.

La question de l'accès aux services publics pour tous est pour nous indissociable d'un aménagement durable et cohérent du territoire. Le service public est l'outil de la communauté pour respecter les règles qu'elle s'est donnée, pour préparer son avenir collectif, pour assurer sa cohésion et sa solidarité. Il est l'outil de l'intérêt général. Les cinq millions de fonctionnaires sont responsables au quotidien de missions essentielles pour l'accès aux droits, pour le lien social et pour rendre effectives les valeurs de la République. C'est dire l'importance de leur rôle. C'est dire aussi combien un changement radical des orientations du gouvernement actuel est nécessaire.

En matière de mobilité, personne ne doit se retrouver isolé à plus de dix minutes d'un service public de transport : l'équité territoriale passe par une desserte des territoires ruraux et un désenclavement des territoires urbains sensibles. Si une politique de valorisation des transports en communs et des modes de déplacement doux permet de réduire l'impact écologique de nos déplacements, elle est aussi utile pour lutter contre l'étalement urbain et pour éviter le mitage du foncier.

Nous distinguons deux types de territoires prioritaires dont les besoins spécifiques ont été laissés de côté durant ces cinq dernières années. Les quartiers populaires, dans lesquels nous souhaitons diversifier l'offre rapidement et développer les navettes, les taxis collectifs inter-quartiers, mais surtout améliorer l'offre de transport, en augmentant leur fréquence et en la répartissant mieux au long de la journée. Pour les territoires ruraux, nous faciliterons les incitations fiscales à l'installation de médecins et professionnels de santé, des maisons médicales, des maisons de services publics polyvalentes, et nous appuierons les dynamiques associatives locales (crèches, garderies, transports à la personne, ESS), et la culture. Enfin, nous détaxerons le carburant pour les transports en commun en zone rurale, et faciliterons l'aide aux transports innovants.

Pour engager des réformes efficaces contre l'étalement urbain, nous proposons d'adopter une loi d'orientation d'affectation et d'usage des sols. Ses objectifs seront de donner aux collectivités territoriales et aux EPCI la capacité de mobiliser les ressources foncières pour faire face à la crise du logement et permettre un équilibre entre habitat, activités économiques, espaces publics et lieux de vie commune, espaces naturels. Toute mutation des terres agricoles vers l'urbanisation ne sera possible que dans le cadre de schémas de cohérence territoriaux et de projets d'aménagement et de développement soutenable de territoires. Les autorités locales pourront, au moyen des documents d'urbanisme, poser des limites à l'extension urbaine. La propriété de terrains laissés à l'abandon depuis trois ans pourra être transférée à la puissance publique pour des usages sociaux et collectifs.

Nous souhaitons construire la « ville sur la ville », et stopper la disparition des terres agricoles sous prétexte qu'elles ne seraient pas économiquement rentables. Les PLU devront respecter un seuil minimum de densité, notamment aux abords des zones les mieux desservies par les transports en commun.

Les compétences urbanisme et logement deviendront une compétence obligatoire des EPCI. La valorisation des intercommunalités en tant qu'échelon décisionnaire essentiel dans le cadre d'une réforme des collectivités territoriales est un moyen efficace de lutter contre l'étalement urbain et pour répartir les compétences selon un principe de subsidiarité, conformément à ce que prônent les écologistes depuis de nombreuses années. Les Régions, échelon déterminant d'une décentralisation assumée jusqu'au bout, devront être pour certaines réunies pour atteindre une taille et un poids visible au sein de l'Union Européenne. Elles pourront dès lors également se poser en coordonnateur effectif d'une réelle dynamique économique de proximité entre les Métropoles et les

territoires ruraux qui les composent.

A l'intérieur des villes, l'environnement devra également être protégé et valorisé. Nous instaurerons des Audits de Pertinence Ecologique établis durant les études d'impact avant la réalisation de projets d'aménagement accompagnant tout projet à partir d'un certain seuil de construction, de réhabilitation ou d'aménagement. De leur côté, les plans locaux d'urbanisme définiront obligatoirement les coefficients de pleine terre permettant, par exemple la recharge des nappes phréatiques. Nous souhaitons renforcer les Agenda 21 locaux et permettre la conduite d'une ambitieuse politique de protection et la valorisation du patrimoine.

Les écologistes soutiennent également activement le remploi systématique, le recyclage et la reconversion des ensembles existants, bâtis ou non. A la fois pour valoriser au mieux les constructions anciennes mais aussi pour éviter le gaspillage des terres et des matériaux. L'action des écologistes au quotidien s'inscrit dans une compréhension de l'histoire et des territoires, le respect du *genius loci*.

Trois aspects nous semblent donc effectivement particulièrement importants : le logement, les transports et la maîtrise du foncier afin de préserver les terres agricoles.

1. Logement : réduction du déficit de logement et production de logements sociaux

La politique concernant la production de logement sera bien évidemment une des priorités du prochain quinquennat, et en particulier le logement social. Au niveau national, nous renforcerons la loi SRU en passant l'obligation de construction à 25% de logements sociaux et à 30% en IDF, et en augmentant les sanctions financières pour les communes récalcitrantes. Nous proposons que les intercommunalités et notamment les communautés d'agglomération deviennent les autorités organisatrices du logement, dotées de pouvoir accrus : aides à la pierre, définition du plan local d'urbanisme et du programme local de l'habitat, délivrance des permis de construire, etc. Nous créerons des établissements publics fonciers régionaux et nous garantirons une péréquation financière équitable entre territoires. La péréquation, qui procède d'une disposition constitutionnelle, permet d'améliorer la justice territoriale grâce à l'effort de solidarité entre collectivités riches et pauvres. Dans les faits, il s'agit d'un ensemble de dispositifs de redistribution des ressources fiscales entre collectivités, et de l'Etat vers les collectivités. Nous pensons que ces dispositifs méritent d'être affinés et renforcés, pour qu'aucun territoire ne soit laissé à l'abandon et qu'ils s'articulent mieux avec certains dispositifs existants (comme le FSRIF). Pour améliorer la mesure des ressources réelles de chaque collectivité, il conviendra d'intégrer la péréquation « verticale » (de l'Etat vers les collectivités) au potentiel financier avant de calculer la péréquation « horizontale » (entre collectivités). On pourra aussi rediriger un certain nombre de recettes fiscales au FPIC, comme les pénalités payées par les communes qui n'atteignent pas les objectifs de la loi SRU, ou les dégrèvements de CVAE pour les entreprises non délocalisables.

Les habitants devront être associés à l'élaboration des documents d'urbanisme et des opérations de transformation urbaine, notamment pour les quartiers concernés par les opérations de renouvellement urbain et les éco-quartiers en construction. Nous soutiendrons à cette fin le secteur associatif d'accompagnement vers et dans le logement par des subventions publiques pérennes et revalorisées.

Il est indispensable de mener une politique volontariste sur l'existant : en 2009, le bâtiment représentait 43% de la consommation d'énergie finale. Quatre à cinq millions de Français étaient en situation de précarité énergétique. Nous avons comme objectif de rénover thermiquement d'ici 2050 l'ensemble des bâtiments et d'imposer une réglementation « facteur 4 ». Les bâtiments publics et les logements des ménages à revenus modestes seront prioritaires. Nous souhaitons la mise en œuvre d'un plan de rénovation thermique dans lequel nous proposerons des financements innovants pour

favoriser la rénovation en améliorant les dispositifs actuels comme le crédit d'impôt ; une obligation de rénovation niveau BBC à partir de 2020 à l'occasion de toute vente d'un logement ; la généralisation de la formation à l'isolation thermique avec des modules « rénovation BBC » ajoutés aux formations initiales et continues.

Les écologistes prônent un habitat choisi où chacun-e, selon ses aspirations et son parcours, puisse devenir propriétaire ou locataire. Mais il manque aujourd'hui plus de 900 000 logements en France. Nous voulons arriver à construire 500 000 logements par an, dont 160 000 logements sociaux, avec au moins 30 000 PLAI (Prêts locatifs aidés d'intégration) familiaux et en limitant les agréments PLS (prêt local social) à 10%. Leur financement sera garanti par le livret A, des financements publics et de l'action logement. Nous construirons notamment des logements spécifiques : nous logerons 20 000 personnes prioritaires au DALO (droit au logement opposable) par la construction de logements très sociaux et la captation de logements dans le parc privé ; nous construirons 12 000 logements sociaux neufs par an pour les jeunes ; nous rénovons également des foyers de travailleurs migrants en démocratisant leur gestion, nous faciliterons l'habitat participatif, notamment les coopératives d'habitants. Nous réformerons l'action logement par la création d'une collecte universelle dans les entreprises, en évitant la concurrence des collecteurs, en transférant des contingents de réservation aux commissions d'attribution territoriales. Nous réévaluerons l'utilisation des fonds du 1% logement. Les crédits en faveur du développement de l'offre de logements devront être orientés vers les logements les plus sociaux.

De manière plus générale, la rénovation urbaine devra être conduite au bénéfice d'une politique environnementale et sociale, favorisant le lien intra et intergénérationnel, le développement de lieux de vie commun, favorisés notamment par l'habitat collectif, mais également par la préservation et la création d'espaces de rencontre. A ce titre, les jardins partagés dont l'introduction dans les villes françaises revient aux éluEs écologistes devront être encore développés. Ils permettent de concilier création de lien social, respect des espaces verts et début d'autonomie en matière alimentaire.

2. Foncier

Fidèles au principe de subsidiarité qui guide nos actions, nous souhaitons créer des établissements publics fonciers régionaux responsables de la cohésion des territoires. La réforme du foncier que nous prônons s'inscrit dans une volonté de préserver les terres agricoles et la biodiversité. Nous créerons donc des schémas de cohérence agricole et alimentaire régionaux, organisant l'interrelation des zones urbaines et de l'agriculture locale, qui seront déclinés dans les SCOT. Nous valoriserons financièrement les terres agricoles, notamment au titre des services écosystémiques : l'impact des activités sur les écosystèmes sera évalué via une expertise propre organisée au sein du secteur de la recherche. Ces mesures nous permettront de démontrer l'importance de préserver ces terres non urbanisées, en particulier parce que la santé étant une de nos priorités, nous souhaitons favoriser le maintien et l'implantation d'une agriculture biologique à proximité aussi des centres urbains, pouvant approvisionner les collectivités (cantines des écoles/collèges/lycées). Une loi d'orientation agricole incitera ainsi les collectivités à atteindre 20% de leur surface agricole en agriculture biologique. Les acquisitions foncières seront notamment financées par une taxe renforcée sur l'urbanisation des terres agricoles, puisque celle-ci sera taxée à hauteur de 50% du montant du prix de vente du foncier agricole. Les sols devront être protégés, et la responsabilité en incombera à leur(s) propriétaire(s).

3. Transports

Les transports sont responsables d'une part prépondérante et croissante de la consommation d'énergie fossile, et des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants. Les écologistes proposent que les régions deviennent les autorités organisatrices de la mobilité durable, dotées pour

cela d'un financement pérenne. Elles dynamiseront les opérateurs ferroviaires de proximité pour le fret. Le remaillage ferroviaire de nos territoires, la modernisation des lignes existantes, la réouverture d'anciennes lignes accompagneront l'arrêt des projets tout aussi pharaoniques qu'inutiles (autoroutiers et aéroportuaires : Notre-Dame-des-Landes) et le moratoire sur la construction de certaines nouvelles lignes à grande vitesse. Les investissements doivent être réorientés vers les transports de proximité (transports en commun de proximité, bus, trams, cars départements, TER). Nous lancerons également une stratégie nationale pour le vélo.

Les filières ferroviaire, navale et fluviale n'ont pas été soutenues par l'Etat durant ce mandat, elles devront être développées en évitant le gigantisme. Les écologistes sont très attentifs au développement des NTIC qui permettra de garantir de nouveaux services liés à la mobilité, à l'intermodalité (déplacements à la demande, location de véhicules légers, covoiturage, réseaux de cars ou de trains ...) et à la sécurité.

Ces trois domaines (logement, transport, foncier et agricole) sont indissociables en vue d'un projet écologique ambitieux et cohérent pour l'aménagement de notre territoire. Ils participent d'une même dynamique du mieux vivre, d'une réduction des différents types de pollution (bruit, air, eau), d'une préservation de terres agricoles nécessaires à la biodiversité et à une alimentation saine et accessible à tous, et au maintien d'une cohésion sociale indispensable au bien vivre ensemble, aujourd'hui et demain.

Les écologistes souhaitent également inscrire leur action dans une perspective européenne que la candidate, Eva Joly, députée Européenne incarne plus que tous. L'écologie politique ne se fera pas sans une discussion approfondie avec nos partenaires européens. Un grand emprunt européen devra être levé pour financer directement la conversion écologique, et garantir la stabilité sociale et la solidarité face à la crise. Ne serait-ce que parce que les pollutions ne s'arrêtent pas aux frontières, il est absolument indispensable de mener une réflexion avec nos voisins, dans une Europe fédérale, écologique et solidaire.

4. Profession d'urbaniste

D'un point de vue général, nous sommes favorables à ce que les projets d'aménagement du territoire et de rénovation urbaine soient menés de manière véritablement concertée, avec les habitants qui disposent d'une expertise d'usage, mais également avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés. Cela doit bien évidemment inclure l'expertise essentielle et irremplaçable des urbanistes qui disposent d'une vue d'ensemble et de compétences à la fois techniques et juridiques concernant les projets. La reconnaissance et la qualification professionnelle sont des questions liées à l'exercice public mais aussi, et surtout à l'enseignement dans la diversité actuelle des parcours existants. L'installation d'un Ministère dédié aux territoires devra être l'occasion d'organiser collectivement sur la base d'états généraux, les rencontres des professionnels, des étudiants, des élus locaux, des services de l'Etat, des syndicats et des citoyens. L'accès des urbanistes à la filière technique est un objectif que je partage et qui devra être précisé eu égard aux qualifications requises et au contenu de l'enseignement, en formation initiale et continue. Enfin, comme vous le savez, nombreux sont les élus EELV à avoir signé la pétition sur ce sujet lancée par le collectif des jeunes urbanistes.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes sincères salutations.

Eva Joly

